

# Misery-Courtion

**Bulletin communal**

N° 110 • septembre 2017



## **Photo de la page de couverture :**

Feu patriotique de la fête nationale célébrée le 31 juillet 2017 au terrain de football du Nitou, à Courtion.

Organisée par le FC Misery-Courtion, la soirée a réuni de nombreux habitants pour écouter M. Badile Lubamba, ancien international de l'équipe suisse de football et fondateur de la fondation BK Lubamba, et assister à de très beaux feux d'artifices.

Le Conseil communal remercie sincèrement les sociétés locales qui année après année se mobilisent pour créer des occasions de rencontre et de vie associative dans notre commune.

« Le 1<sup>er</sup> août, même s'il est organisé le 31 juillet, est une fête particulière et réunificatrice. Partout dans le monde, ce jour-là, la communauté suisse se rassemble pour marquer le début de notre pays. Cela me fait penser qu'il y a 20 ans, 4 valeureux syndicats se sont également battus, non pas avec des hallebardes, épées ou autre matériel de guerre, mais avec une idée vieille aujourd'hui de 726 ans, unir 4 communautés pour être plus fort. Certes le projet était moins dantesque que ce fameux 1<sup>er</sup> août 1291 mais le simple fait de voir la population de nos 4 villages réunie ce soir, démontre que leur combat valait la peine d'être mené et que le résultat est plus que probant. » *Jean-Pierre Martinetti, syndic*

## **Sommaire :**

- **Décisions prises lors de l'assemblée communale du 15 mai 2017**
- **Formation professionnelle – place d'apprentissage à l'administration communale**
- **Info'Déchets**
- **Radar du TCS à Cournillens – statistiques**
- **Calendrier de l'Intersociétés**
- **Annonces des groupements et sociétés**
- **Environnement**
- **La médiation administrative cantonale**
- **Horaires du bureau communal et de la déchetterie et adresses utiles**

# **Décisions de l'assemblée communale du 15 mai 2017 :**

L'assemblée communale du 15 mai 2017 a :

- approuvé le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2016,
- accepté les modifications des statuts du Service social du Lac,
- approuvé les comptes de l'exercice 2016 qui présentent un excédent de produits avant répartition de Fr. 765'273.19 et un total d'amortissements supplémentaires, de mises en réserve et provisions pour Fr. 760'000.-,
- octroyé un crédit complémentaire de Fr. 90'000.- pour la révision du Plan d'aménagement local (PAL),
- octroyé un crédit complémentaire de Fr. 35'000.- pour le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Cette assemblée communale marquait aussi les 20 ans de l'entrée en vigueur de la fusion ayant donné naissance à la commune de Misery-Courtion. Elle s'est conclue par un apéritif dînatoire qui a rassemblé une centaine de personnes autour des conseillers communaux en fonction depuis 1997.

Le procès-verbal de l'assemblée communale sera formellement approuvé lors de la prochaine assemblée. Il est toutefois déjà à disposition sur le site internet de la Commune ([www.misery-courtion.ch](http://www.misery-courtion.ch), onglet « Autorités communales », puis « Assemblée communale »).

---

# Place d'apprentissage à la Commune

Le Conseil communal s'engage en faveur de la formation professionnelle pour les jeunes et souhaite promouvoir la filière de l'apprentissage. Il a décidé d'offrir une place au sein de son administration communale pour former un(e) futur(e) employé(e) de commerce. La commune de Misery-Courtion est donc devenue une entreprise formatrice et espère recevoir de nombreuses candidatures.

*Tu t'intéresses au fonctionnement d'une administration publique? Ce qui a trait aux chiffres te plaît? Tu as envie de travailler avec d'autres personnes au service de la collectivité?*



## **La Commune de Misery-Courtion**

met au concours au sein de son administration une place  
**d'apprentissage d'employé(e) de commerce CFC**

dans les domaines du contrôle de l'habitant, du secrétariat et de la caisse communale.

Les principales activités seront le traitement de la correspondance, la saisie des mutations des habitants et des bâtiments, la réception au guichet et par téléphone, la tenue de procès-verbaux, la gestion des factures et l'établissement de documents pour la comptabilité, le suivi des dossiers de construction, le classement et l'archivage, la préparation des votations.

### **Qualités requises:**

Tu apprécies de travailler en équipe et aussi de façon autonome, tu as le contact facile, le sens des responsabilités, le goût de l'organisation et tu es capable d'utiliser tes connaissances en particulier en français et en mathématiques. La fiabilité fait partie de tes qualités et pour toi, les bonnes manières sont une évidence.

Les exigences d'un apprentissage de commerce (profil B ou E) sont élevées. Il faudra que tu sois motivé(e), pour obtenir aussi de bons résultats scolaires, condition de réussite de ton engagement et de cet apprentissage.

### **Intéressé(e) ?**

Début de la formation : août 2018

Mais d'abord : avoir obtenu le certificat de fin de scolarité obligatoire ou l'obtenir en été 2018

D'autres renseignements peuvent être obtenus auprès l'administration communale ([secretariat@misery-courtion.ch](mailto:secretariat@misery-courtion.ch) ou 026 475 18 87)

Envoie ton dossier de candidature avec un curriculum vitae à

Administration communale de Misery-Courtion, « Candidature apprentissage », Place du Centre 1, 1721 Misery.

**Délai de réception des dossiers: 15 octobre 2017**



## Info' Déchets



### Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour *ramener aux magasins* où je me rends tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc...,
- je choisis les objets et denrées *en fonction de leur bilan écologique* (économiques en emballage, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables),
- autant que possible, *je laisse sur place les emballages* de mes achats ou j'utilise des récipients réutilisables.



### Avant de jeter un déchet...

- je vérifie s'il fait partie *des déchets recyclables* repris à la déchetterie communale,
- dans le cas contraire, j'utilise *exclusivement les sacs officiels* taxés de la commune de Misery-Courtion,
- je m'abstiens de confondre le *ramassage des objets encombrants* avec un lieu de dépôt de n'importe quels déchets.



### Ma contribution financière à la gestion des déchets :

- A l'achat de certains articles, je paie une *taxe anticipée de recyclage TAR* comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage,
- J'achète les sacs taxés officiels (rouges) pour l'élimination des déchets ménagers non valorisables selon *le principe du pollueur-payeur*.
- La *taxe de base annuelle* que je paie sert aussi à couvrir les frais d'exploitation de la déchetterie et d'évacuation des déchets.

# Déchets encombrants – directives

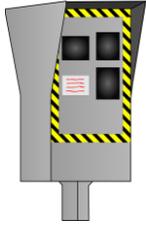
Trop souvent, nous constatons que des déchets encombrants sont déposés plusieurs jours avant la date de ramassage et que certains déchets n'ont rien à faire parmi les encombrants.

Cette manière de procéder est inacceptable. Ces dépôts, qui restent ainsi de nombreux jours dans nos villages, montrent une image peu reluisante de notre Commune. Les habitants qui agissent ainsi ne respectent pas les règles simples de vie en communauté.

Dès lors, le Conseil communal rappelle quelques directives qui permettent une bonne gestion des déchets encombrants :

- Les déchets encombrants doivent être incinérables. Le dépôt de ferraille ou autres déchets spéciaux tels que gros appareils ménagers (frigos, congélateurs,...), pneus, bidons de peinture, batteries, appareils électriques et électroniques, etc. est strictement interdit sur ces places. Ils doivent être éliminés par leurs détenteurs (remis aux points de vente ou dans une aire officielle de dépôt).
- Tous les déchets non valorisables qui ne sont pas récupérés à la déchetterie et qui peuvent être introduits dans les sacs ordures officiels de 35 l. et 60 l. ne doivent pas être déposés lors du ramassage des encombrants.
- Les déchets encombrants sont ramassés tous les premiers lundis du mois. Les dates sont affichées au pilier public et sont également communiquées sur le site internet communal. Ils ne peuvent être déposés qu'à partir du jour qui précède la date de ramassage.
- Seuls les habitants de la Commune sont autorisés à déposer des déchets pour le ramassage des encombrants. Il en va de la responsabilité et de la vigilance de chacun de dénoncer les contrevenants et les abus.

Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration pour garantir le bon fonctionnement de ce service mis à disposition de chacun.



## **Radar à Cournillens – relevé statistique**

Un info-radar du TCS a été installé à Cournillens, sur la route de Misery, près de l'intersection du chemin de la Fusion, durant la semaine du 24 avril au 1<sup>er</sup> mai 2017. En voici le compte-rendu du relevé des données recensées pour le type, le nombre de véhicules et les vitesses enregistrées, sachant que ce tronçon est limité à 70 km/h.

### **Dans le sens arrivant à Cournillens**

<b>Types</b>	<b>Nombre</b>	<b>Vitesse max.</b>	<b>Vitesse V<sub>85</sub> *</b>
Deux roues	132	83	64
Voitures	5812	128	72
Camionnettes	1214	105	74
Camions	543	98	69
Total	7701		

\* La norme V85 signifie la vitesse obtenue par 85% des véhicules.

### **Dans le sens partant de Cournillens**

<b>Types</b>	<b>Nombre</b>	<b>Vitesse max.</b>	<b>Vitesse V<sub>85</sub></b>
Deux roues	607	103	77
Voitures	6012	117	76
Camionnettes	874	102	73
Camions	684	89	67
Total	8177		

La vitesse maximale constatée sur ce secteur a été de 128 km/h pour une voiture, ce qui est nettement trop.

Le Conseil communal est bien conscient des problèmes de trafic sur le réseau communal, de sécurité pour les bordiers et du sentiment de vitesse excessive ressenti par certains. Il note toutefois que le 85% des véhicules respectent à peu de chose près la vitesse autorisée à cet endroit. Il remercie tous les usagers qui adaptent leur vitesse et leur comportement sur la route aux conditions locales, il continuera à pratiquer de tels contrôles et y donnera les suites qui conviennent en fonction des résultats.

# Calendrier de l'Intersociétés de Misery-Courtion

Date Manifestation	Organisateur	Lieu
23-24.09.2017 <b>Brocante</b>	Ass Mada- Challenge M. Jacques Philippe Jonin	Misery Centre communal
07.10.2017 <b>Confirmation</b>	Paroisse de Courtion	Eglise de Courtion
08.12.2017 <b>Concert de l'Avent</b>	Choeur mixte St-Marcel	Courtion Eglise
10.12.2017 <b>Noël des Aînés</b>	Choeur mixte St-Marcel	Courtion Salle de paroisse
11.12.2017 <b>Assemblée communale</b>	Conseil communal	Misery Centre communal
07.01.2018 <b>Concert apéritif</b>	Fanfare "La Lyre"	Courtion Salle de paroisse

---

## Jumelage avec Voiteur – 15 ans

C'est en 2003 que la commune de Misery-Courtion a scellé son jumelage avec celle de Voiteur, dans le Jura français.

Réservez déjà la date du **samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018** pour fêter ce 15<sup>ème</sup> anniversaire en compagnie d'une délégation de cette commune française.

Le Conseil communal espère à cette occasion une belle participation de nos sociétés locales et de toute la population !

# **Annonces des groupements et sociétés**

# **MISERY**

**23 & 24 Septembre 2017**

**11ème BROCANTE**

**&**

**1er Carré des ARTISANS CREATEURS**

**« Le passé et le présent »**

**Samedi 09h00 à 18h00 - Dimanche 09h00 à 17h00**

**40 exposants, Brocante des enfants (gratuit),  
Restauration exotique & traditionnelle**

## **Renseignements**

---

Jacques Philippe Jonin

Tél . 076 295 28 31

[www.mada-challenge.com](http://www.mada-challenge.com)

[mada-challenge@outlook.com](mailto:mada-challenge@outlook.com)

*- Cet évènement est organisé par l'association  
« Mada-Challenge » et les bénéficiaires seront  
consacrés à l'action qu'elle mène à Madagascar.*

## A tous les élèves de 2ème primaire durant l'année 2004-2005

Chers élèves,

Vous souvenez vous de cette matinée passée chez Hafis Bertschinger à peindre dans l'herbe divers motifs de la vie de St-Antoine afin d'orner la chapelle de Cormérod ? Si oui, vous êtes tous conviés à une rencontre, le

**8 octobre 2017 à 14h00**  
**RDV à la chapelle de Cormérod**

Les renseignements nécessaires vous seront donnés par Mélanie Rigolet. Vous pouvez également m'appeler au 026/475.12.84.

Mme Piller et moi-même nous réjouissons de tous vous retrouver à cette occasion.

Claudine Lanthemann



## Aux habitants de Cormérod et environs

Le 8 octobre, dès 15h00, chez Ursula Nowak, les habitants de Cormérod et environs sont invités à l'inauguration des sculptures de Hafis Bertschinger. Ces sculptures, sous forme de prêt à durée indéterminée, sont installées dans divers endroits de Cormérod.



## **GYMNASTIQUE PARENTS - ENFANTS**

Envie de bouger, de s'amuser et de faire de nouvelles rencontres ?

Venez nombreux nous rejoindre !

**Quand :** Les lundis dès le 11 septembre 2017

**De :** 16h00 à 17h00

**Où :** à la halle de gym à Misery

Gymnastique, jeux et plaisir pour les enfants de 2 à 4 ans accompagnés d'un adulte !

Inscriptions et renseignements auprès de  
Sandra Roduit

079/352.74.19

026/534.04.62



**Dès le 5 septembre 2017**  
**le mardi de 20h00 à 21h00**  
**à la halle de sport à Misery**

## **AERO - GYM**

**Gym. Dames**

(dès 16 ans révolus)

Monitrice : Emanuela Schilliro  
079 953 54 85

Cotisation : Fr. 120.-- pour la saison

Inscription sur place  
(2 séances d'essai gratuites)

**Venez nous rejoindre**  
**nous vous accueillerons avec plaisir !**

# Initiation au basketball



**Chers parents,**

**Vos enfants sont âgés de 7 à 12 ans et s'intéressent au basketball ?**

**Je me mets à leur disposition tous les vendredis soirs, de 16h30 à 18h30 à la halle de gymnastique de Misery.**

**Pour inscrire votre enfant, il vous suffit de téléphoner au 079 350 05 91 ou de venir lors d'un entraînement.**

**Dans l'attente de vous rencontrer, je vous présente mes amicales salutations.**

**Gianni Zizza, 1721 Cormérod**



**STOP aux déchets dans les WC!**



- Les jeter dans les WC entraîne :**
- Canalisations et toilettes bouchées
  - Dégradation de vos installations et des ouvrages d'assainissement
  - Pollutions de l'environnement



**Jetez les lingettes à la poubelle**



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Médiation cantonale administrative Med  
Kantonale Ombudsstelle Omb

p.a. Chancellerie d'Etat CHA

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

M +41 79 419 08 27  
[www.fr.ch/mediation](http://www.fr.ch/mediation)

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 8 mai 2017*

Communiqué de presse

### **La médiation administrative cantonale est en place**

*En même temps que l'entrée en vigueur de la Loi sur la Médiation administrative, le nouveau Médiateur cantonal, Philippe Vallat, a débuté son activité. Il répond aux demandes des administrés comme de l'administration.*

La médiation administrative cantonale a pour mission de prévenir les conflits et de régler à l'amiable les conflits entre les autorités cantonales et les administrés. Les services du Médiateur cantonal consistent en information et conseil, conciliation et médiation. Ils peuvent être sollicités par les administrés (les personnes, comme également les entreprises, associations et communes) ainsi que par les Services de l'Etat.

Le Médiateur cantonal ne peut toutefois pas intervenir de son propre chef. Il n'est pas non plus compétent pour les affaires communales, les affaires judiciaires ni les domaines régis par le droit fédéral ou disposant de leur propre processus de médiation.

Depuis le début de l'année, le Médiateur cantonal a été sollicité une douzaine de fois, aussi bien par des administrés que par les services de l'Etat.

Le Médiateur cantonal est engagé à 20%. La médiation administrative se voulant un service facile d'accès et simple à solliciter, le Médiateur cantonal est atteignable par téléphone mobile ou SMS (M +41 79 419 08 27), courrier électronique ([mediation@fr.ch](mailto:mediation@fr.ch)), par le formulaire de contact de la page internet ([www.fr.ch/mediation](http://www.fr.ch/mediation)) et par courrier postal.

**Contact**

Philippe Vallat, Médiateur cantonal, M +41 79 419 08 27

## **BUREAU COMMUNAL – heures d’ouverture**

<b><u>lundi</u></b>	<b><u>mardi</u></b>	<b><u>mercredi</u></b>	<b><u>jeudi</u></b>	<b><u>vendredi</u></b>
08h30 - 10h00	08h30 - 10h00	Fermé	08h30 - 10h00	08h30 - 10h00
16h00 - 18h00	16h00 - 18h00	Fermé	16h00 - 18h00	Fermé

**téléphone:** 026/475.18.87

**téléfax:** 026/475.18.88

### **courriel:**

Secrétariat communal : [secretariat@misery-courtion.ch](mailto:secretariat@misery-courtion.ch)

Caisse communale : [finances@misery-courtion.ch](mailto:finances@misery-courtion.ch)

Contrôle des habitants : [controle.habitants@misery-courtion.ch](mailto:controle.habitants@misery-courtion.ch)

Site internet : [www.misery-courtion.ch](http://www.misery-courtion.ch)

## **DECHETTERIE – heures d’ouverture**

### **Horaire d’été (du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre)**

Le mardi	après-midi	de	15h00	à	18h00
Le vendredi	après-midi	de	15h00	à	19h00
Le samedi	matin	de	10h00	à	12h00
Le samedi	après-midi	de	13h00	à	16h00

### **Horaire d’hiver (du 1er novembre au 28 février)**

Le mardi	après-midi	de	14h00	à	16h00
Le samedi	matin	de	9h00	à	12h00

## Contacts utiles:

Etat civil :	Fribourg	026 305 14 17
Service social :	Morat	026 670 20 38
Forestier intercom.:	Berset Laurent natel	026 684 14 35 079 301 38 00
Justice de paix :	Justice de paix du Cercle du Lac, Rathausgasse 6-8, 3280 Morat Courriel : jplac@fr.ch	026 305 86 60
Accueil familial de jour du district du Lac (Mamans de jour) :	Kibelac Carole Guillod carole.guillod@kibelac.org	079 897 66 15
Accueil extrascolaire :	Janique Jenny janique.jenny@kibelac.org	077 406 02 66
Centre de puériculture :	Bureau : Meylandstr. 19, 3280 Morat Courriel : mvbsee@bluewin.ch	026 670 72 72

**Ambulance :** *appel d'urgence* **144**

**Centre toxicologie :** **044 251 51 51**

**Pompiers :** *alarme:* **118**  
*commandant :*  
*Pascal Joye* **079 252 17 80**

*commandant remplaçant :*  
*Sébastien Ratzé* **079 635 13 66**

**Site internet :** [www.pompiers-hautlac.ch](http://www.pompiers-hautlac.ch)

**Police :** *alarme :* **117**  
*poste de police Courtepin* **026 305 87 75**